
Demande de délivrance d'un certificat d'inspection (COI)

Le certificat d'inspection est demandé pour la ou les normes suivantes :

- Règlement européen 2018/848 sur l'agriculture biologique
- Norme biologique britannique équivalente
- NOP (USDA organic)
- Autre norme :

Exportateur <i>Nom et adresse de l'opérateur exportant les produits (correspondant au pays d'exportation). L'exportateur est l'opérateur qui effectue la dernière opération de préparation et de scellage des produits dans des emballages ou des conteneurs appropriés.</i>	
Producteur et (le cas échéant) transformateur du produit <i>Nom et adresse du ou des opérateurs qui ont produit ou transformé les produits (correspondant au pays d'origine).</i>	
Nom, adresse et code de l'organisme de contrôle du producteur ou du transformateur, s'il ne s'agit pas de bio.inspecta <i>Pour les opérations en TR : veuillez ajouter le numéro COI national/numéro de certification du lot.</i>	
Opérateur qui achète ou vend le produit sans le stocker ni le manipuler physiquement <i>Le cas échéant, indiquez le nom et l'adresse d'un ou plusieurs opérateurs qui achètent ou vendent le produit sans le stocker ni le manipuler physiquement.</i>	
Pays d'exportation <i>Le pays d'exportation est le pays où le produit a fait l'objet de la dernière opération de préparation et a été scellé dans un emballage ou un conteneur approprié (correspondant à l'exportateur).</i>	
Pays d'origine <i>Le pays d'origine désigne le ou les pays où le produit a été produit/cultivé ou transformé.</i>	
Pays de destination <i>Le pays de destination désigne le pays du premier destinataire dans l'Union européenne.</i>	
Point de mise en libre pratique/poste d'inspection frontalier (PIF) <i>Indiquez le nom et l'adresse du point de mise en libre pratique ou du poste d'inspection frontalier de première arrivée dans l'UE. Les informations figurant dans cette case peuvent être mises à jour par l'importateur ou son représentant avant l'arrivée de l'envoi au poste d'inspection frontalier ou au point de mise en libre pratique.</i>	

Premier destinataire dans l'Union européenne <i>Nom et adresse du premier destinataire dans l'Union européenne (correspondant au pays de destination).</i>	
Nom, adresse et numéro EORI de l'importateur <i>Nom, adresse et numéro EORI de l'importateur qui présente l'envoi pour sa mise en libre pratique, soit en son nom propre, soit par l'intermédiaire d'un représentant.</i>	
Nom commercial du produit et année de récolte	
Code NC du produit (numéro du tarif douanier)	
Champ d'application du produit	<input type="checkbox"/> A : végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autres matériaux de reproduction végétaux <input type="checkbox"/> B : animaux d'élevage et produits animaux non transformés <input type="checkbox"/> D : Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation <input type="checkbox"/> E : Produits agricoles transformés destinés à l'alimentation animale <input type="checkbox"/> G : autres produits <u>énumérés à l'annexe I</u> du règlement (UE) 2018/848.
Numéro de lot	
Nombre et type d'unités d'emballage (veuillez indiquer s'il s'agit d'informations provisoires)	
Poids net	
Poids brut total (veuillez indiquer s'il s'agit d'informations provisoires)	
Numéro et date de la facture	
Numéro des documents d'expédition et liste des fûts/lots <i>veuillez indiquer les numéros des scellés, le cas échéant</i> (veuillez noter s'il s'agit d'informations provisoires)	
Date prévue à laquelle le produit quittera le pays d'exportation.	

Personne à contacter et numéro de téléphone pour toute question	
<i>Pour les ventes vers la Grande-Bretagne (Angleterre, Écosse et Pays de Galles) :</i> Indiquez l'adresse e-mail de l'importateur à laquelle le certificat d'origine au format PDF doit être envoyé.	
Quantité réelle du produit en stock (stock physique avant la vente en cours, en tenant compte des ventes précédentes comme biologiques ou conventionnelles).	
Remarques	

Veuillez joindre des copies des documents suivants

- Facture et bon de livraison (version provisoire possible) pour les marchandises sortantes
- Facture, bon de livraison, certificat du producteur/transformateur et, si disponible, certificat d'origine pour les marchandises entrantes (achats supplémentaires auprès d'autres fournisseurs/livraisons internes)
- Liste des scellés, le cas échéant
- Documents phytosanitaires (NOP)
- Indian Tracenet TC (NOP de l'Inde)

- **Pour les exportations vers l'UE, la Suisse et le Royaume-Uni : pour 10 % à 30 % (période de calcul 01.01.-31.12.26) de tous les envois de chaque produit concerné** (pour les produits concernés, voir [les mesures de contrôle renforcées de l'UE](#)), un échantillonnage des envois à l'exportation par bio.inspecta a été commandé sous le numéro de document 25_053.
- **Pour le miel destiné à être exporté vers l'UE depuis un pays non membre de l'UE**, veuillez vous assurer que l'opération figure dans la liste suivante [Listes d'établissements - TRACES NT](#)
- **Pour les exportations vers les États-Unis d'Amérique** : pour les céréales, les graines oléagineuses et leurs dérivés (comme la farine de tournesol) provenant de l'un des pays suivants : *Arménie, Bulgarie, Géorgie, Kazakhstan, Moldavie, Roumanie, Russie, Turquie ou Ukraine*, un échantillonnage par bio.inspecta a été ordonné sous le numéro de document 25_053.
- **Pour les exportations vers les États-Unis d'Amérique** : pour le soja ou la farine de soja biologiques USDA importés aux États-Unis en provenance du Bénin, du Burkina Faso, du Ghana, du Nigeria ou du Togo, les organismes de certification ne doivent pas délivrer de certificats d'importation NOP (NOPIC) à durée déterminée couvrant plusieurs expéditions. Un NOP-IC distinct doit être délivré pour chaque expédition de soja ou de farine de soja. En outre, au moins un audit SCT de traçabilité de la chaîne d'approvisionnement par trimestre doit couvrir une expédition exportée.

Veuillez noter que l'APHIS exige la fumigation à la frontière pour certaines marchandises. Cela entraînera une déclassification des produits. Pour certaines marchandises, l'APHIS interdit totalement l'importation. Cette liste change très souvent. C'est pourquoi bio.inspecta recommande de clarifier la situation actuelle avec l'acheteur aux États-Unis.

Veuillez envoyer cette demande avec toutes les pièces jointes par e-mail à: international@bio-inspecta.ch

Par votre signature, vous confirmez que :

- Les informations ci-dessus sont complètes et véridiques et que l'envoi concerné a été produit et/ou préparé conformément à la norme requise, pour l'article 45 du règlement (CE) n° 848/2018 de l'UE et pour le NOP conformément au programme national biologique NOP de l'USDA.
- L'envoi ne quittera pas le pays d'exportation ou d'origine avant que le COI demandé ait été délivré.
- La demande de certificat d'importation IC ou NOP a été soumise avant l'expédition de l'envoi.

-
- En cas d'informations provisoires dans cette demande, les informations réelles et le bon de livraison seront fournis à bio.inspecta pour vérification et mise à jour dans TRACES dans les 10 jours suivant la délivrance du COI et, dans tous les cas, avant le dédouanement dans l'UE.
 - Un COI est demandé pour chaque envoi (conformément au règlement (UE) 2021/2306, article 2, paragraphe 1, « envoi » désigne une quantité de produits relevant d'un ou de plusieurs codes de la nomenclature combinée, couverts par un seul certificat d'inspection, transportés par le même moyen de transport et importés du même pays tiers).

Date et lieu :**Nom, cachet et signature****Remarque :**

- En semaine, les certificats d'inspection sont délivrés :
- le jour même si la demande complète arrive avant minuit (CET) – pas plus de 5 demandes par jour pour un même client.
- le lendemain si la demande complète arrive après minuit (CET)
- Les certificats d'inspection pour lesquels un échantillonnage et une analyse sont nécessaires sont délivrés dès réception d'un rapport d'analyse négatif. Cela prend généralement 5 à 7 jours ouvrables.
- Les certificats d'inspection ne sont pas délivrés les samedis et dimanches.
- Les demandes incomplètes seront rejetées et une nouvelle demande devra être soumise avec les informations/pièces jointes complètes.